Accueil de l'étranger : que dit vraiment la Bible ?

 lavie.fr/debats/chretiensendebats/accueil-de-l-etranger-que-dit-vraiment-la-bible-12-01-2018-87369_431.php

Migrants

Propos recueillis par Bénédicte Lutaud publié le 12/01/2018

Partager  



© Caravage, "Les Sept Actes de Charité", 1606, détail.

Dans la Bible, l'accueil de l'étranger est une *« exigence éthique »*, ont plaidé les évêques de France à la veille de la Journée mondiale du migrant. Mais que disent exactement les Écritures ?

À la veille de la Journée mondiale du migrant et du réfugié, le 14 janvier, les évêques de France ont pris la parole, mercredi, pour appeler le gouvernement à *« améliorer la qualité de l'accueil »* des étrangers dans le pays. *« Dans la Bible, l'accueil de l'étranger est une exigence éthique qui vérifie notre conversion à la fraternité humaine »*, a rappelé à cette occasion Georges Pontier, président de la Conférence des évêques de France (CEF).

Pour l'Église catholique, les centres d'hébergement d'urgence doivent être "sanctuarisés"

Dans la Bible, la figure du migrant est très présente. Mais concrètement, que dit-elle sur l'accueil de l'étranger ? De l'Ancien Testament au Nouveau Testament, comment évolue l'attitude préconisée face à l'arrivée d'un immigré ? Si une protection lui est accordée,

comment son intégration est-elle envisagée ? Le point avec Jean Riaud, historien des religions, ancien enseignant à l'Université catholique de l'Ouest et éditeur de l'ouvrage *L'Étranger dans la Bible et ses lectures*(Cerf, 2007).

Dans l'Ancien Testament, la place accordée à l'étranger et à son accueil est très importante. Comment l'expliquer ?

La place accordée à l'étranger dans l'Ancien Testament, et notamment dans les lois qui le concernent, est dû au fait qu'Israël a été lui-même « immigré » en Égypte. Abraham est d'ailleurs présenté comme un *« Araméen errant, descendu en Égypte pour y séjourner en immigré »* (Dt 26,5) !

Dans la Bible hébraïque, quels termes désignent les étrangers et comment les traduire ?

Dans la traduction moderne de la Bible, le terme « étranger » renvoie le plus souvent à deux mots hébreux, « nokri » et « ger », qui recouvrent deux niveaux différents de relations avec l'Israélite. Le « nokri » est l'étranger au sens large du terme : c'est un voyageur, un négociant fortuné, indépendant. Il n'a avec l'Israélite que des rapports temporaires. Il peut compter sur les coutumes d'hospitalité. Il n'est pas soumis à la loi, mais n'est pas non plus protégé par elle.

Nous lisons en Deutéronome que l'on peut prêter avec intérêt à un étranger : *« Tu ne feras à ton frère aucun prêt à intérêt, ni prêt d'argent, ni prêt de nourriture (…) qui puisse rapporter des intérêts. À un étranger (nokri), tu prêteras des prêts à intérêt »*. Et s'il ne veut pas rembourser, on fait pression sur lui ! *« Tout homme qui a fait un prêt à son prochain fera remise de ses droits : il n'exercera pas de contraintes contre son prochain ou son frère (...). L'étranger, tu pourras le contraindre »* (Dt 15,3).

Le « ger », en revanche, est un immigré installé en Israël. C'est le réfugié. Chassé de son pays, il demande la protection d'une communauté. Son statut semble être celui d'un serviteur. Sans ressource, sans défense, on le trouve souvent associé à la veuve et à l'orphelin.

Dans l'Ancien Testament, les codes de lois fixent de nombreuses protections concernant l'immigré. Lesquelles ?

Dans le code de l'Alliance (Exode, chapitres 21 à 23), le plus ancien des codes, daté de la fin VIIIe siècle ou du début du VIIe siècle avant notre ère, on trouve des lois de protection de l'immigré. Par exemple : *« Tu n'exploiteras ni n'opprimeras l'immigré car vous avez été des immigrés au pays d'Égypte. »* (Ex 22, 20). Mais aussi : *« Six jours, tu feras ce que tu auras à faire. Mais le septième jour, tu chômeras afin que ton bœuf et ton âne se reposent et que le fils de ta servante et l'émigré reprennent leur souffle »* (Ex 23,12). L'obligation du sabbat a ici une visée humanitaire !

L'immigré y est protégé au même titre que le malheureux, indifféremment de leurs origines.

Le code deutéronomique (Deutéronome, chapitres 12-26) que l'on date de la fin du VIIe siècle avant notre ère, reprend les lois du code de l'Alliance en les adaptant aux évolutions de la société. L'immigré y est protégé au même titre que le malheureux, indifféremment de leurs origines. Par exemple : *« Tu n'exploiteras pas un salarié malheureux et pauvre, que ce soit l'un de tes frères ou un immigré qui réside dans ton pays, dans ta ville. (…) qu'il ne crie pas contre toi vers le Seigneur : pour toi ce serait un péché »* (Dt 24,14-15). Mais si l'immigré est associé à la célébration de la fête des Semaines, il n'est pas pour autant intégré à Israël.

À partir de quel moment la loi envisage-t-elle aussi l'intégration des immigrés en Israël ?

La loi de Sainteté, détaillée dans le Lévitique (chapitres 17 à 26), marque un vrai changement. Le peuple a connu l'exil. Il cherche à marquer sa différence vis-à-vis des Babyloniens. La loi de Sainteté montre une vraie volonté d'intégration, tout en soulignant la différence entre indigènes – l'habitant israélite – et l'immigré. Une différence qu'il convient de gommer mais qui existe bien au départ : *« Une seule législation pour l'indigène et l'immigré, car je suis le Seigneur votre Dieu »* (Lv, 24, 22). Il y a aussi ce passage très fort : *« Quand un immigré résidera avec vous dans votre pays, vous ne l'exploiterez pas. Cet immigré (...) sera parmi vous comme un indigène, et tu l'aimeras comme toi-même, car vous-même avez été immigrés au pays d'Égypte.»*

Outre ces droits de protection, qu'en était-il des devoirs exigés des étrangers ?

D'une manière générale, l'immigré devait se soumettre à la législation et aux coutumes du pays. Dans la loi de Sainteté, par exemple, il pouvait participer à la célébration de la Pâques, mais à condition qu'il soit circoncis.

Dans la logique de ces deux écrits, la préservation de l'identité imposait non seulement l'interdiction du mariage avec des étrangères, mais encore leur renvoi.

Concernant leur intégration ou leur accès à la « citoyenneté », existait-il certaines restrictions ?

Oui, sur le mariage, par exemple. Le livre de Ruth, qui raconte comment une étrangère Moabite a été intégrée par le mariage à Israël, plaide pour une ouverture universaliste. Mais les livres d'Esdras et de Néhémie, contemporains des premières générations du retour, dénoncent, au contraire, tout *« mélange avec les nations »*. Dans la logique de ces deux écrits, la préservation de l'identité imposait non seulement l'interdiction du mariage avec des étrangères, mais encore leur renvoi (Esd 10) comme la mise au ban du pays de *« tout homme de sang mélangé »* (Ne 13,3). Deux points de vue opposés se sont ainsi exprimés, l'un appelant à l'accueil de la différence, l'autre au repli « identitaire ».

Les immigrés étaient-ils parfois vus comme une menace ?

Dans l'Ancien Testament, l'étranger est rarement cité comme une menace. À l'exception, peut-être, du Livre de Ben Sira Le Sage, bien plus tardif, où il est écrit : *« Si tu introduis chez toi l'étranger, il y jettera le trouble et te rendra étranger aux gens de ta maison »*

(11,34). Dans la pratique, la loi n'était pas toujours bien acceptée. En témoigne la dénonciation en Ml 3,5 de ceux qui *« dévient le droit de l'immigré »*.

Qui étaient ces étrangers à l'époque des Hébreux ?

Dans les lois du code de l'Alliance et dans le code deutéronomique, les « ger » semblent désigner les réfugiés qui seraient venus des Royaumes du Nord, qui disparurent avec la conquête des Babyloniens. Après l'exil, le terme pourrait faire référence à la population judéenne qui n'avait pas connu la déportation.

Ce qui me frappe, c'est la capacité d'accueil de Jésus et son attitude vis-à-vis de l'étranger.

Avec le Nouveau Testament, comment la perception de l'étranger évolue-t-elle ?

Ce qui me frappe, c'est la capacité d'accueil de Jésus et son attitude vis-à-vis de l'étranger. L'un des premiers miracles, c'est la guérison du serviteur d'un centurion romain (Mt 8, 5-13). Or, les Romains, en tant qu'occupants, étaient détestés : ils étaient l'ennemi juré des juifs !

Ensuite, il y a la rencontre de Jésus avec une femme « païenne, syro-phénicienne » (Mc 7, 24-30). Tandis qu'elle demandait à Jésus de chasser le démon hors de sa fille, il lui dit : *« Laisse d'abord les enfants se rassasier, car il n'est pas bien de prendre le pain des enfants pour le jeter aux petits chiens ».* Mais la femme lui rétorque : *« C'est vrai Seigneur, mais les petits chiens sous la table mangent les miettes des enfants »*. Ici, Jésus se laisse convaincre par le point de vue de l'autre, à savoir une païenne et une étrangère, qui le contraint à revoir sa propre logique ! Jésus réalise qu'il n'a pas seulement été envoyé pour Israël (les « enfants »), mais pour tous les peuples (les « petits chiens »).

Ici, Jésus se laisse convaincre par le point de vue de l'autre, à savoir une païenne et une étrangère, qui le contraint à revoir sa propre logique !

Il y a aussi la parabole du Bon Samaritain (Lc 10, 25-37). Tandis qu'un légiste lui demande *« qui est [s]on prochain »*, Jésus lui donne pour exemple le comportement d'un Samaritain. Or, une très grande hostilité existait entre Juifs et Samaritains. Cet exemple est très fort. Enfin, il y a cette parole très forte de Jésus : *« J'étais un étranger, et vous m'avez accueilli »* (Mt 25,35).

Finalement, qu'est-ce qui change radicalement par rapport à l'Ancien Testament ?

« Il n'y a plus ni Grec ni Juif, ni circoncis, ni incirconcis, (…) ni barbare ni Scythe, », précise Paul dans Col 3,11. Ici, l'apôtre explique que nous sommes tous membres du corps du Christ. Depuis sa Résurrection, le Christ est tout, et il est en nous tous. Toutes les différences s'estompent.

Dans l'Ancien Testament, Israël oscillait entre le désir de préserver son identité et une plus grande ouverture aux étrangers. Jésus va plus loin : désormais, le salut est universel, offert à tous, sans aucune distinction. Bien sûr, il y a toujours des Grecs, des Français, des Américains, des Allemands, des Ivoiriens, des Sénégalais, des Marocains, des Syriens, des Irakiens… mais nous avons tous le même Père. C'est pourquoi nous disons « Notre Père », et non « Mon Père », comme l'explique le pape François qui commente la prière

enseignée par Jésus : « Notre » : *« Mon Père ? Non : Notre Père ! Car je ne suis pas fils unique, aucun de nous ne l'est, et si je ne peux pas être frère, je pourrai difficilement devenir le fils de ce Père, puisqu'il est le père de tous »* (Pape François, *Quand vous priez, dites Notre Père*, Bayard éditions et LEV).